

Bruxelles, le 14 juin 2022  
(OR. en)

10248/22

SOC 385  
EMPL 262  
SAN 385

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie

---

1. En vertu des articles 3 et 4 de la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans.
2. Par sa décision du 24 février 2022<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Certains membres titulaires et suppléants devaient cependant encore être nommés.
3. Une liste de nominations des membres titulaires et des membres suppléants du nouveau Comité consultatif, pour l'Italie, a été transmise au secrétariat du Conseil (voir le projet de décision du Conseil dans le document 10247/22<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

<sup>2</sup> Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer que le Conseil:
- a) adopte, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie; et
  - b) décide de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---